

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

**Délibération n° 2017-098 en date du 17 Mai 2017 portant CREATION DE
DEUX POSTES D'ADJOINTS ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

L'an Deux Mille Dix Sept, le 17 Mai à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénérailles Auzances-Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Champagnat, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil : 10.05.2017

Nombre de conseillers en exercice : 61		
Présents : 50	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoir : 3	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 53	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, BRUNET A., JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, RAILLARD, LAVAUD, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, ALHERITIERE, MEANARD, WELZER, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SEBENNE, BARBAUD, MORELE, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, GERBE, BOYER, ALLEYRAT, PEROCHE

Pouvoirs : MM. ROBBY. à SIMON, RICHIN à PERRIER S, CHEFDEVILLE à PLAS,

Excusés : MM. LONGCHAMBON, PERRIER F, MATHIEU, MONTEIL, PUYBOUBE, D'HULSTER, FONTVIEILLE, TOURNAUD,

Secrétaire de séance : Monsieur Christian JOUANDEAU

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que deux agents de la collectivité, actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe remplissent les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur à savoir adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Compte-tenu de la charge de travail engendrée par la fusion de nos collectivités et au vu de l'implication des agents, le Président propose au Conseil Communautaire de créer les postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe permettant ainsi aux agents d'accéder au grade supérieur.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, sous réserve de l'avis du Comité Technique (C.T) placé auprès du Centre de Gestion de la Creuse de :

- Supprimer 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} Août 2017
- Supprimer 1 poste d'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35 heures hebdomadaires, à partir du 15 décembre 2017
- Créer 1 poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} Classe à 35 heures hebdomadaires, à partir du 1^{er} Août 2017.
- Créer 1 poste d'Adjoint administratif principal 1^{ère} Classe à 35 heures hebdomadaires, à partir du 15 Décembre 2017.
- Charger Monsieur le Président d'établir la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Creuse et de nommer l'agent sur ce poste.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 Mai 2017
Pour copie conforme, le 22 Mai 2017
Le Président,

Pierre DESARMENIEN

Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20170517-2017-098-DE
Date de télétransmission : 22/05/2017
Date de réception en préfecture : 22/05/2017
Fax : 05 55 03 01 41

